



**SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU SITE
D'ARJUZANX**

N° 7

**Objet : Communication sur les marchés conclus dans le cadre des délégations confiées au
Président du Syndicat Mixte**

Le 9 février 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle de 1^{ère} Commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Paul CARRERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes :

- . M. Paul CARRERE
- . Mme Dominique DEGOS
- . Mme Salima SENSOU

Représentant la commune de Morcenx-la-Nouvelle :

- . Mme Isabelle CANTEGREIL
- . M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY
- . Mme Martine COULOUDOU
- . Mme Christelle GUILHEMSAN

Avait donné procuration :

- . M. Jean-Luc DELPUECH à Mme Dominique DEGOS

Etaient excusés :

- . M. Xavier FORTINON
- . Mme Sylvie PEDUCASSE

Etaient également présents :

- . Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur
- . Pour le Conseil départemental :
 - . M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 22 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés passés selon une procédure adaptée,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- de prendre acte de la communication du Président relative aux décisions suivantes prises dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées :

Marché de services dans le cadre de la réalisation de la future aide de camping-cars sur les propriétés du Syndicat Mixte sur le site d'Arjuzanx, selon les conditions suivantes :

- **Attributaire :** SAS CAMPING-CAR PARK, 3 Rue du Docteur Ange Guépin, 44210 PORNIC
- **Nature des prestations confiées :** remboursement des frais de procédure portant d'une part, sur l'obtention du consulat avant ouverture de l'aire de camping-cars et d'autre part, sur la fourniture et pose, d'une borne électrique comportant 4 prises électriques avec réarmement extérieur
- **Montant total :** 1 732.00 € HT
- **Décision du Président du Syndicat Mixte du 25 septembre 2023**

Marché de services relatif au raccordement au Réseau Public de Distribution d'Électricité de la maison Catachot sur le site d'Arjuzanx, selon les conditions suivantes :

- **Attributaire :** SA ENEDIS, 13 Rue Faraday à PAU (64000)
- **Nature des prestations confiées :** raccordement au Réseau Public de Distribution d'Électricité pour une puissance de 108 kVA de la maison Catachot
- **Montant HT :** 2 582.40 €
- **Décision du Président du Syndicat Mixte du 18 octobre 2023**

Marché de services relatif à la fourniture et à la pose de deux fourreaux PTT 42/45 dans le cadre de la viabilisation du terrain de l'aire de camping-cars sur les propriétés du Syndicat Mixte sur le site d'Arjuzanx, selon les conditions suivantes :

- **Attributaire :** SNC CEGETP, Zone d'activités du Born, BP 10021, 40201 MIMIZAN CEDEX
- **Nature des prestations confiées :** fourniture et pose de deux fourreaux PTT 42/45 sur 10 ml comprenant également la pose et la fourniture d'un grillage avertisseur, la fourniture et la confection d'un grillage avertisseur, la fourniture et la confection d'un lit de pose et enrobage, le remblaiement et le compactage par couche ainsi que la réfection définitive sur le terrain de l'aire de camping-cars sur le site d'Arjuzanx
- **Montant :** 1 600.00 € HT
- **Décision du Président du Syndicat Mixte du 17 novembre 2023**



Avenant au lot n°2 « Maçonnerie - Enduit - Démolition d'aménagement de la maison Catachot sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle selon les conditions suivantes :

- **Attributaire :** Entreprise DESTRUHAUT, 140 Rue du Chêne, 40110 Ygos-Saint-Saturnin
- **Nature des prestations complémentaires :** Fourniture et pose d'un isolant sous dallage de 60 mm d'épaisseur et reprise en sousœuvre complémentaire (approfondissement de 30 cm environ)
- **Nature des prestations modifiées et/ou à ne pas réaliser :** modification de la structure de la terrasse principale et suppression du renforcement de charpente métallique
- **Incidence financière sur le montant du marché :** + 2 941.02 € HT
- **Décision du Président du Syndicat Mixte du 24 novembre 2023**

Avenant au lot n°3 « Charpente - Couverture - Zinguerie » du marché de travaux d'aménagement de la maison Catachot sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle selon les conditions suivantes :

- **Attributaire :** Entreprise MASSY et Fils, 620 Route de Pouillon, 40180 HEUGAS
- **Nature des prestations complémentaires :** Reprise de la charpente par un renforcement en bois, réalisation de fondations en béton supplémentaires pour les deux terrasses, réalisation d'une structure en bois par solivage (poutres et solives) en sapin traité à cœur pour ce qui concerne la terrasse principale et réalisation d'un plancher en bois supplémentaire, d'un escalier en sapin traité à cœur et d'une balustrade en pin (barreaudage simple) pour ce qui concerne la deuxième terrasse
- **Incidence financière sur le montant du marché :** + 26 651.45 € HT
- **Décision du Président du Syndicat Mixte du 24 novembre 2023**

Avenant au lot n°7 « Carrelage Faïence » du marché de travaux d'aménagement de la maison Catachot sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle selon les conditions suivantes :

- **Attributaire :** EURL TAILLEPIED CARRELAGE, 2 281 Route de Bayens, 40090 ST MARTIN D'ONEY
- **Nature des prestations complémentaires :** Remplacement du carrelage initialement prévu par de la tomette en terre cuite de gironde 20x20 (fabrication mécanique) comprenant la fourniture, la pose, le décapage et le traitement oléofuge hydrofuge des carreaux de terre cuite en deux passes
- **Incidence financière sur le montant du marché :** + 6 912.08 € HT
- **Décision du Président du Syndicat Mixte du 1^{er} décembre 2023**

Marché de services relatif à la réalisation d'un bornage et d'une division cadastrale dans le cadre de l'extension de l'aire de camping-cars à Arjuzanx sur la commune de Morcenx-La-Nouvelle, selon les conditions suivantes :

- **Attributaire :** Cabinet BEMOGÉ, 1485 Rue de la Ferme de Carboué, 40000 Mont-de-Marsan
- **Nature des prestations confiées :** réalisation d'un bornage et d'une division cadastrale dans le cadre de l'extension de l'aire de camping-cars à Arjuzanx comprenant notamment l'élaboration d'un plan de bornage et d'un document d'arpentage
- **Montant HT :** 1 031.50 €
- **Décision du Président du Syndicat Mixte du 5 décembre 2023**

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE